

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 mars 2024

Augmentation des cas de dengue à La Réunion :

Il faut agir dès maintenant et fortement pour infléchir la dynamique épidémique

L'augmentation du nombre de cas de dengue se poursuit à La Réunion : depuis le début de l'année, 258 cas de dengue ont été recensés, dont plus de la moitié dans le sud de l'île.

Compte tenu de l'évolution de la situation et de la dispersion des cas sur le territoire ces dernières semaines, Gérard Cotellon, directeur général de l'ARS La Réunion, en accord avec Jérôme Filippini, préfet de La Réunion, a décidé ce 22 mars 2024 d'activer le niveau 2B du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses : « **Intensification de la circulation virale autochtone et risque d'évolution en épidémie** ».

Le préfet et le directeur général de l'ARS souhaitent renforcer les messages de prévention auprès de la population et mobiliser l'ensemble des acteurs communaux et intercommunaux : l'engagement de chacun est essentiel pour éviter une reprise de l'épidémie de dengue.

La situation épidémiologique (données Santé Publique France)

Depuis le début de l'année 2024, 258 cas de dengue ont été recensés, ce qui marque une recrudescence saisonnière des cas de dengue, largement supérieure à celle observée en 2023 à la même période (53 cas au 16/03/2023).

Du 26 février au 10 mars 2024, 108 cas ont été recensés (contre 65 cas du 12 au 25 février). Cela traduit une recrudescence du nombre de cas sur l'île, associée à une dispersion grandissante dans l'île. En effet, si plus de la moitié des cas (51%) ont été identifiés à Saint-Joseph où l'on observe plusieurs regroupements actifs de cas, le nombre de communes concernées par au moins un cas de dengue a augmenté.

Répartition des cas de dengue recensés par commune entre le 26 février et le 10 mars :

SUD :

- Saint-Joseph : 55 cas
- Saint-Philippe : 11 cas
- Le Tampon : 7 cas
- Saint-Pierre : 7 cas
- Petite-Ile : 2 cas

OUEST :

- Saint-Paul : 8 cas
- Saint-Leu : 4 cas
- Le Port : 2 cas
- La Possession : 2 cas

NORD-EST :

- Sainte-Marie : 1 cas
- Saint-André : 1 cas
- Sainte-Rose : 1 cas

Le sérotype 2 de la dengue est exclusivement en circulation.

L'impact hospitalier reste à ce jour modéré, avec depuis le début de l'année :

- 40 passages aux urgences pour syndrome compatible avec la dengue (CHU Sud et CHOR principalement) ; depuis 2 semaines, le nombre hebdomadaire est supérieur à 5.
- 12 hospitalisations, après passage aux urgences ; L'impact hospitalier de la dengue semble augmenter modérément avec 4 hospitalisations recensées entre le 11 et le 17 mars.

Depuis le 1^{er} Janvier 2024

258
cas confirmés

40
passages aux urgences

12
hospitalisations

Le niveau 2B du plan ORSEC contre les arboviroses

Le niveau 2B du plan ORSEC correspond à une « **intensification de la circulation virale autochtone en prévision d'une évolution vers une épidémie** ». Ce niveau prévoit notamment :

- **Le renforcement des actions de salubrité publique** et de lutte contre les moustiques sur l'ensemble de l'île
- **Des actions multi-partenariales de lutte renforcée** dans les zones de circulation du virus identifiées : actions de salubrité et entretiens des espaces publics et privés (*vid' fond de cours, élagage, ramassage intensifié des déchets...*), sensibilisation et mobilisation de la population, actions de traitement
- **L'identification de renforts mobilisables en situation épidémique**, pour des actions de lutte contre les gîtes larvaires et de traitement insecticide, et préparation de leur mobilisation éventuelle (inventaire des ressources, des qualifications, formations, acquisition de matériels...)
- **L'information des professionnels de santé, vérification des stocks auprès des pharmaciens, renforcement dans les établissements de santé et médico-sociaux** des actions de lutte contre les moustiques et de protection des usagers et des personnels.

Les agents de la lutte anti-vectorielle surveillent, conseillent et interviennent autour des cas de dengue

Les agents de la lutte anti-vectorielle de l'ARS assurent une mission de surveillance et de conseils auprès de la population. Pour cela, ils effectuent des visites chez les habitants pour :

- les conseiller sur les bons gestes pour lutter contre les moustiques, surtout avec les pluies actuelles ;
- éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante dans les cours et jardins : coupelles, petits objets, gouttières, pneus, plantes pouvant retenir de l'eau (plantes ananas...).

Ils interviennent également au plus tôt autour des cas de dengue signalés à l'ARS pour éviter une dispersion de la maladie, en réalisant :

- des actions de sensibilisation et de suppression des gîtes larvaires (nids à moustiques) avec les habitants,
- des traitements insecticides ; ces traitements sont absolument nécessaires afin d'éliminer un maximum de moustiques adultes potentiellement déjà infectés par le virus.

Appliquons les bons gestes pour lutter contre la dengue !

La lutte anti-vectorielle permet de contribuer à éviter l'apparition d'une épidémie d'arbovirus ou à la contenir, à condition que l'ensemble de la population se mobilise sur les bons gestes au quotidien.



>> **Pour empêcher les moustiques de s'installer chez soi (dans son jardin, sa cour...) :**

- **Videz les récipients contenant de l'eau stagnante** (coupelles, seaux, plantes qui retiennent l'eau, pneus usagés, encombrants...)
- **Entretenez les gouttières**
- **Jetez les déchets verts** en respectant les jours de collecte
- **Contrôlez les réserves d'eau** (citernes, collecteurs d'eau de pluie...)
- **Couvrez ou rangez les piscines** non utilisées...

>> **Pour se protéger des piqûres de moustiques :**

- **Utilisez du répulsif, des moustiquaires** pour dormir et pour les bébés, les personnes alitées...
- **Continuez à se protéger**, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement

>> **Consulter un médecin dès les premiers symptômes :**

Fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... consultez votre médecin. Il vous prescrira un prélèvement à réaliser en laboratoire d'analyse médicale pour confirmation du diagnostic de la maladie.

>> **Si vous êtes malade :**

- **Continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé
- **Consultez votre médecin traitant**, ou en son absence un service d'urgence, **en cas de dégradation de votre état de santé.**

[Retrouvez les astuces pour lutter contre les moustiques sur le site internet de l'ARS](#)

Une vigilance particulière pour les voyageurs de retour de l'île Maurice ou de Rodrigues

À Maurice, les autorités rapportent une circulation active du virus. Les réunionnais de retour de vacances depuis cette destination sont donc appelés à la plus grande vigilance et sont invités à consulter leur médecin dès l'apparition de symptômes.

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe